

Rythmes scolaires

Tout savoir sur les nouveaux rythmes scolaires...

Les temps d'activités périscolaires

Les activités périscolaires ont pour finalité de favoriser le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité et ses aptitudes intellectuelles et physiques, ainsi que son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité.

Elles sont complémentaires entre elles et avec le projet d'école.

Elles entrent dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT).

Sur notre territoire, celui-ci favorise l'organisation d'activités éducatives de qualité privilégiant la pluralité des contenus et le vivre ensemble. L'objectif du PEDT repose sur une articulation cohérente du temps de l'enfant et des acteurs éducatifs : familles, enseignants, animateurs, associations...

Tous les élèves de maternelle et de primaire sont concernés par les TAP. Les enfants qui seront inscrits aux TAP participeront à un ensemble d'activités, qui varieront à chaque période de vacances.

NB : Les enfants peuvent participer aux activités périscolaires proposées. Toutefois, ces TAP n'ont pas de caractère obligatoire (sur inscription au début de l'année.

Les activités

De la maternelle à la primaire, vos enfants pourront s'inscrire à différents ateliers

- Sport collectifs, sports individuels, gymnastique, tennis, pétanque...
- Jeux de société, activités manuelles, sensibilisation au développement durable...
- Lecture de contes, création d'histoire, de chansons, découverte numérique, arts plastiques, danse, théâtre, poterie...
- Relaxation, découverte sensorielle...

Ces activités sont données à titre indicatif et peuvent varier d'une école à une autre en fonction du projet pédagogique élaboré par les animateurs et les locaux mis à disposition.

Le suivi

Dans chaque commune un comité de pilotage sous la présidence du Maire se réunira régulièrement pour procéder à l'évolution du PEDT et des activités ainsi qu'à d'éventuelles modifications de fonctionnement ou d'organisation.

Le temps périscolaire

Le temps périscolaire est le temps durant lequel un encadrement est proposé sur place, dans les locaux scolaire ou à proximité de l'école, aux enfants scolarisés.

Ce temps périscolaire peut se situer :

- Le matin, juste avant la classe ;
- Sur le temps méridien (entre la fin de la classe le matin et le retour en classe l'après-midi) ;
- Le soir, juste après la classe.

A partir de la rentrée 2014, les TAP sont entrés dans le temps périscolaire

Le planning pour le Tignet

	Périscolaire	Classe	Pause	Classe	TAP	Périscolaire
Lundi	7h15 – 8h30	8h30 – 11h45 (maternelles) 8h30 – 12h00 (élémentaires)	11h45 – 13h30 (maternelles) 13h45 – 15h30 (élémentaires)	13h30 – 15h30 (maternelles) 13h45 – 15h30 (élémentaires)	TAP 15h30 – 16h30	16h30 – 18h30
Mardi	7h15 – 8h30	8h30 – 11h45 (maternelles) 8h30 – 12h00 (élémentaires)	11h45 – 13h30 (maternelles) 13h45 – 15h30 (élémentaires)	13h30 – 15h30 (maternelles) 13h45 – 15h30 (élémentaires)	TAP 15h30 – 16h30	16h30 – 18h30
Mercredi	7h15 – 8h30	8h30 – 11h30 (maternelles et élémentaires)	CENTRE DE LOISIRS	CENTRE DE LOISIRS	CENTRE DE LOISIRS	CENTRE DE LOISIRS
Jeudi	7h15 – 8h30	8h30 – 11h45 (maternelles) 8h30 – 12h00 (élémentaires)	11h45 – 13h30 (maternelles) 13h45 – 15h30 (élémentaires)	13h30 – 15h30 (maternelles) 13h45 – 15h30 (élémentaires)	TAP 15h30 – 16h30	16h30 – 18h30
Vendredi	7h15 – 8h30	8h30 – 11h45 (maternelles) 8h30 – 12h00 (élémentaires)	11h45 – 13h30 (maternelles) 13h45 – 15h30 (élémentaires)	13h30 – 15h30 (maternelles) 13h45 – 15h30 (élémentaires)	TAP 15h30 – 16h30	16h30 – 18h30

Le mercredi, école de 8h30 à 11h30

Pour les enfants non-inscrits au centre de loisirs :

Un accueil sera assuré de 11h30 à 12h30 (sans restauration) afin de permettre aux familles de récupérer leur(s) enfant(s). Cet accueil sera gratuit.

Pour les enfants inscrit au centre de loisirs : restauration à partir de 11h30 suivi des activités.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Communauté d'Agglomération Pays de Grasse – Antenne de Saint-Cézaire
12 place général de gaulle boite postale 21 – 06530 SAINT CEZAIRE
Tél : 04.93.40.55.40

COORDINATRICES

Pour les communes Peymeinade, Le Tignet, Spéracédès, Cabris

Madame Stéphanie BRYUERE
sbryuere@paysdegrasse.fr
Tél: 06.73.84.88.74

Direction du périscolaire

Servane LASCAUD – slascaud@paysdegrasse.fr
Tél : 06.30.28.70.72

Centre de loisirs

Servane LASCAUD – slascaud@paysdegrasse.fr
Tél : 06.30.28.70.72

Mairie

www.letignet.fr
Tél : 04.93.66.66.66

Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

57 avenue Pierre Sépard 06130 GRASSE
Contact@paysdegrasse.fr
Tél : 04.97.05.22.00
Fax : 04.92.42.06.35